



## Heritage conjoint et enfant

Par **Juriste92100**, le **26/03/2023** à **19:54**

Bonjour,

N'ayant pas trouver de réponses, je me permets de poser mon problème ici.

Dans le cadre du décès de son épouse, un homme se voit heriter par testament une maison d'habitation en pleine propriété. Cette maison constitue un bien propre de la femme qu'elle a acquis avant le mariage. Il faut savoir que ces deux personnes étaient mariés et que la femme disposait d'un enfant unique issu d'une autre union.

Dans le cadre de cette succession, sa fille unique réclame les meubles (table de cuisine) et certains biens (objets de collection) de cette maison au motif que le testament ne mentionne que la maison et non les meubles et les objets.

Est elle en droit de demander ces biens et objets ? Ou bien l'héritage en pleine propriété d'une maison contient automatiquement les meubles et objets qui y sont présents ?

merci de votre réponse.

Par **Visiteur**, le **26/03/2023** à **20:56**

BONSOIR.

Le notaire n'a pas répondu à cette question ?... Le testament ne doit pas léguer la réserve héréditaire, c'est-à-dire la part légale d'héritage réservée à un héritier réservataire, alors, une petite question en préambule si vous permettez...

La valeur de la maison n'empiète donc pas sur la part réservataire de la fille de madame (50%)?

Si les meubles ne sont pas concernés par le testament, ils entrent dans les actifs composant la succession, mais en tant que conjoint, vous pouvez en demander l'usufruit, leur valeur s'imputant sur votre part de succession.